



Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs, 2
Référence: 94/17
- 7 FEV. 2017
A traiter par: Luxembourg, le 6 février 2017
Copie à:

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



Monsieur le Président.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection du consommateur et à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes:

*« La Présidence luxembourgeoise de 2016 a été une occasion propice pour promouvoir le Luxembourg et ses produits. Il m'a été rapporté que les vigneron luxembourgeois ont pu proposer leurs meilleures cuvées pour accompagner des repas de délégations, réceptions et autres manifestations. Ceci était une opportunité unique pour nos producteurs de présenter la qualité de nos vins à un très large public.*

*Les ambassades du Luxembourg promeuvent notre pays en continu. Or, il semble que lors de réceptions, repas officiels ou autre, l'on ne sert généralement que du vin produit par l'Institut viti-vinicole. Vu que ce vin n'est pas commercialisé il n'importe peu de le promouvoir dans le monde entier.*

*Voilà pourquoi j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection du consommateur et à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes :*

- *Combien de bouteilles de vin et crémant sont produites chaque année par l'Institut viti-vinicole ?*
- *Combien de bouteilles sont distribuées aux ambassades à travers le monde ? Ces bouteilles sont-elles également utilisées en guise de cadeau pour des délégations ou ambassadeurs d'autres pays ?*
- *Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes ne pense-t-il pas que les ambassades pourraient promouvoir davantage les vins de la Moselle en servant régulièrement et systématiquement des vins de nos producteurs ? »*

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

PROFESORAT DE ECONOMIE  
SI LA TRADUCERE SI SE  
CONTINUTURILE SI SE  
CONTINUTURILE SI SE

**Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute  
considération.**



**Gilles BAUM  
Député**



**Réponse commune de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs et de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes à la question parlementaire n° 2744 de l'honorable Député Monsieur Gilles Baum**

---

**1) Combien de bouteilles de vin et crémant sont produites chaque année par l'Institut viti-vinicole ?**

L'Institut viti-vinicole a produit les quantités suivantes exprimées en litres :

- en 2012 ont été produits 16.178 litres dont 10.378 l de vin et 5.800 l de crémant ;
- en 2013 ont été produits 15.110 litres dont 7.760 l de vin et 7.350 l de crémant ;
- en 2014 ont été produits 26.625 litres dont 20.535 l de vin et 6.090 l de crémant ;
- en 2015 ont été produits 23.710 litres dont 17.830 l de vin et 5.880 l de crémant ;
- en 2016 ont été produits 15.810 litres de vin.

**2) Combien de bouteilles sont distribuées aux ambassades à travers le monde ? Ces bouteilles sont-elles également utilisées en guise de cadeau pour des délégations ou ambassadeurs d'autres pays ?**

Les quantités de bouteilles de vin produites par l'Institut viti-vinicole et distribuées gracieusement aux Ambassades sont variables d'année en année. Ainsi, en 2014, 6.228 de ces bouteilles ont été distribuées, en 2015, 6.396 et en 2016, 4.656.

Il appartient aux Ambassadeurs de décider s'ils souhaitent offrir ces bouteilles en cadeau ; il n'existe pas de relevé du nombre de bouteilles de l'institut viti-vinicole éventuellement offertes en cadeau.

**3) Monsieur le Ministre ne pense-t-il pas que les ambassades pourraient promouvoir davantage les vins de la Moselle en servant régulièrement et systématiquement des vins de nos producteurs ?**

Les Ambassades commandent, en plus du vin de l'Institut viti-vinicole, des vins, crémants, liqueurs, eaux-de-vie et bières auprès d'autres fournisseurs luxembourgeois. Ainsi, alors que de 2014 à 2016, 17.280 bouteilles ont été fournies par l'Institut viti-vinicole, sur cette même période, 17.462 bouteilles ont été commandées auprès d'autres fournisseurs luxembourgeois par les Ambassades. Celles-ci servent donc régulièrement des alcools de nos producteurs ; elles organisent également des dégustations d'alcools luxembourgeois et facilitent les contacts entre les producteurs luxembourgeois qui le souhaitent et les autorités de leurs pays d'accréditation.

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes sert également des alcools de producteurs luxembourgeois aux visiteurs étrangers en déplacement à Luxembourg au cours de repas de travail.

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes promeut ainsi régulièrement et systématiquement les alcools des producteurs luxembourgeois, à l'étranger comme au Grand-Duché.